

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

DESCRIPTIF DE PROJET

Numéro du Projet : 00044203 (PNUD BCPR)  
3044621 (Canada)

Titre du Projet :  
"Soutien au Programme de Lutte Antmines dans la  
région naturelle de Casamance"

PNUD (BCPR) : USD 200,000  
Cost-sharing (Canada) : USD 298,387  
Co-financement (à mobiliser) : USD 76,613  
Total : USD 575,000

Effet de l'UNDAF et indicateur : Développement socio-économique de la Casamance

Effet escompté (CPFP) : Consolidation du processus de paix et reconstruction de la région naturelle de la Casamance

Produits escomptés :  
1. Expertise de lutte antimines mise en place  
2. Rapport d'étude qui fournit une meilleure information sur la contamination par mines et ERW de la région naturelle de la Casamance, notamment sur l'ampleur de cette contamination, sa localisation et son impact socio-économique sur les communautés affectées

Secteur d'intervention : Lutte antimines

Durée et date estimative de démarrage : 12 mois – Septembre 05

Agence gouvernementale d'exécution :

Ministère des Affaires Etrangères (Commission Nationale de lutte antimines)

Description succincte :

Le présent projet a pour objet de soutenir le programme de lutte antimines en Casamance à travers :  
- La mise en place d'une expertise en lutte antimines,  
- La réalisation de l'Etude d'Urgence sur l'Impact des Mines en Casamance (EUIMC) pour améliorer l'information relative à la contamination par mines et restes explosifs de guerre (ERW). L'étude visera à mieux connaître l'ampleur de la contamination, sa localisation et son impact socio-économique sur les populations affectées.

Au nom :	Signature	Date	Nom/Titre
Du Gouvernement du Sénégal	_____	_____	_____
Du PNUD	_____	_____	_____

## **SECTION 1 : DESCRIPTION NARRATIVE**

### **PARTIE 1 : ANALYSE DE LA SITUATION**

1.1. Depuis 1982, le Sénégal doit faire face à un conflit de basse intensité dans la région de Casamance contre le mouvement séparatiste MFDC. Les conséquences de la guerre sur les populations sont importantes et incluent notamment : insécurité alimentaire, problème d'accès aux services sociaux essentiels tels que l'éducation et la santé, insécurité économique. Les communautés qui ont été directement affectées par le conflit ont été forcées de se déplacer vers des zones plus sûres ou de chercher refuge dans les pays voisins.

1.2. En raison du conflit, la région de Casamance souffre maintenant d'une contamination par mines assez significative qui a causé plus de 660 accidents connus depuis 1997. Le *Landmines Monitor 2004* indique qu'environ 1.400 kilomètres carrés de terrain seraient minés ou suspectés d'être minés : 80% dans la région de Ziguinchor et 20% dans la région de Kolda. Approximativement 250.000 personnes dans la région seraient exposées au danger des mines. En outre, le problème de mines affecte sérieusement le développement économique de la Casamance puisqu'il a un impact négatif sur l'agriculture, la pêche, le transport des marchandises, les services et le tourisme.

1.3. En décembre 2004, le MFDC et le Gouvernement de la République du Sénégal (GRS) ont signé un nouvel accord de paix qui permet d'envisager la mise en oeuvre du "Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance" (PRAESC). Le programme inclut des dispositions financières importantes pour soutenir des activités de réduction de la pauvreté et de développement socio-économique dans la région. Cependant, le démarrage rapide des projets de lutte antimines, en particulier des activités d'études, de marquage et d'élimination des mines, est une condition nécessaire à la mise en oeuvre du PRAESC. Afin de faire face à cette menace et de réduire le risque posé par les mines et les ERW, le GRS a envoyé en décembre 2004 une requête officielle demandant l'aide du PNUD pour mettre en oeuvre un programme de lutte antimines, et notamment pour la création d'un centre national de lutte antimines en Casamance.

### **PARTIE 2 : STRATEGIE**

- La consolidation de la paix et le soutien au développement socio-économique de la Casamance sont des objectifs majeurs des activités mises en oeuvre par les Nations Unies et par le PNUD en particulier. Ces objectifs ne pourront réellement être atteints que s'il est possible de mettre en oeuvre des opérations de lutte antimines pour soutenir les projets de développement, en particulier ceux du PRAESC. En permettant la réalisation de ces projets, en facilitant l'accès des populations aux ressources agricoles et naturelles et en permettant la réinstallation des personnes déplacées, le programme de lutte antimines contribuera effectivement à la stabilisation de la situation dans la région et à la consolidation de la paix.
- Le soutien à la mise en oeuvre du programme de lutte antimines se fera à travers deux axes principaux :
  - Mise en place d'une expertise technique en lutte antimines qui appuiera les structures gouvernementales en charge du secteur. Cette assistance technique sera apportée au niveau de la Commission Nationale de la lutte antimines ainsi que du Centre national de lutte antimines afin que celui-ci puisse mettre en oeuvre les activités qui seront de

sa responsabilité (Coordination, régulation, planification et évaluation). L'assistance technique soutiendra aussi la réalisation de l'étude d'impact.

- Mise en oeuvre d'une "Etude d'Urgence sur l'Impact des Mines en Casamance" (EUIMC). Cette étude permettra de mieux connaître l'ampleur de la contamination par les mines ainsi que la localisation et l'impact socio-économique de cette contamination. L'information recueillie durant l'étude facilitera l'élaboration d'un plan de lutte antimines; l'étude facilitera la priorisation et l'affectation des ressources disponibles pour la lutte antimines; l'étude permettra également l'élaboration d'une politique nationale de lutte antimines cohérente avec l'ampleur du problème et avec les besoins des communautés. Bien qu'elle suive le format général de la traditionnelle étude d'impact des mines ("Landmines Impact Survey" – LIS), EUIMC ne visera pas à rassembler toutes les données qui sont généralement associées au LIS en raison de la nature du problème, des données déjà disponibles et de la nécessité de développer une réponse immédiate.
- Les produits visés à travers la présente assistance permettront également la mobilisation des ressources en appui au PRAESC.

### **PARTIE 3 : ARRANGEMENTS DE GESTION**

- L'agence gouvernementale d'exécution est le Ministère des Affaires Etrangères à travers la 'Commission Nationale'. Par la 'Loi relative à l'interdiction des mines antipersonnel' adoptée par l'Assemblée nationale le 14/7/05, le GRS a donné la responsabilité du secteur de la lutte antimines à la 'Commission nationale chargée de la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa' (dite 'Commission Nationale'). Cette Commission Nationale est composée de représentants de différents ministères et institutions de l'Etat impliqués dans le secteur. Elle est présidée par le Ministère des Affaires Etrangères. La Commission Nationale est chargée de l'application de la dite loi; elle a également autorité sur le 'Centre National de Lutte Antimines' (CNLAM) qui est l'organe opérationnel du GRS pour la coordination, la régulation, la planification et l'évaluation de toutes les activités de lutte antimines au Sénégal.
- Le PNUD met en place une expertise technique de lutte antimines (CTP) auprès des institutions chargées de la lutte antimines au Sénégal. Le CTP apportera un soutien à la Commission Nationale et au Centre National de Lutte Antimines pour les aspects institutionnels, légaux et opérationnels de la mise en oeuvre du programme de lutte antimines. Le CTP appuiera ces institutions dans le développement d'une stratégie générale de lutte antimines ainsi que dans l'élaboration des plans d'action de déminage. Il apportera aussi son appui à la réalisation de l'étude d'impact. Les termes de référence du CTP se trouvent annexe du présent document de projet.
- La réalisation de l'"Etude d'Urgence sur l'Impact des Mines en Casamance' se fait par le biais d'un sous contrat avec l'organisation Handicap International France (HIF). Cette organisation est en effet considérée comme la seule organisation à la fois déjà présente au Sénégal et reconnue internationalement comme une organisation de lutte antimines professionnelle. De plus, HIF est impliquée dans des activités de lutte antimines depuis plusieurs années en Casamance et y a donc gagné une bonne connaissance de la région.

## **PARTIE 4 : SUIVI ET EVALUATION**

- Le projet fera l'objet de rapports trimestriels établis par le CTP. Il fera aussi des recommandations en vue d'améliorer le programme de lutte antimines au Sénégal. A la fin de sa mission de 12 mois, le CTP fera un rapport détaillé sur les progrès réalisés, sur les futurs besoins du programme et les différentes étapes à mettre en oeuvre.
- Des réunions régulières de suivi seront organisées par la Commission Nationale.
- Pour l'Etude d'Impact, un comité adhoc de pilotage sera mis en place. Le comité de pilotage se réunira tous les mois, facilitera la réalisation de l'étude et fournira conseils et recommandations pour sa mise en oeuvre. Avant finalisation du Rapport Final d'Etude, l'organisation HIF organisera une consultation auprès de toutes les parties potentiellement intéressées par l'étude afin de solliciter commentaires et suggestions de ces parties. Autant que possible, HIF tentera d'intégrer ces commentaires dans le rapport définitif. Une fois le rapport finalisé et reproduit, le PNUD et HIF, en coordination avec le Centre de lutte antimines, organiseront une réunion de restitution officielle qui se tiendra dans les 30 jours suivant la fin des opérations de l'étude.

## **PARTIE 5 : CONTEXTE LEGAL**

5.1. Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'Article Premier de l'Accord d'Assistance de Base entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement le 4 juillet 1987.

5.2. Aux fins de l'Accord Type, l'Agent d'Exécution du pays hôte sera l'organe gouvernemental de coopération décrit dans ledit Accord. Le Gouvernement s'engage à exonérer des droits et taxes de douanes le matériel et équipement achetés au titre du présent projet.

## SECTION II : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

**Effet escompté :**

Consolidation du processus de paix et reconstruction de la région naturelle de la Casamance

**Indicateurs :**

- Institutions mises en place pour la gestion de la lutte antimines (notamment le centre national de lutte antimines),
- Rapport consécutif à la réalisation de l'EUIMC,
- Plan général de lutte antimines,
- Plan d'action de lutte antimines (notamment d'un plan de déminage, de sensibilisation aux risques et d'assistance aux victimes)
- Ressources mobilisées pour la mise en oeuvre du plan d'action.

**Ligne de service du CFPF :** Action de lutte contre les mines

**Stratégie de partenariat :** Avec la Commission Européenne, le PNUD préside le groupe thématique des partenaires sur la Casamance. Ce groupe a pour objectif de coordonner les partenaires et mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des activités de développement dans la région de Casamance, notamment celles du PRAESC. A travers ce groupe thématique, le PNUD facilitera la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation du programme de lutte antimines. C'est ainsi que le Canada a accepté de soutenir la réalisation de l'étude d'impact.

**Titre et numéro du projet :** Soutien au programme de lutte antimines en Casamance

<b>Produits prévus</b>	<b>Activités prévues</b>	<b>Apports</b>
1. Expertise en lutte antimines mise en place par la mobilisation d'un Conseiller Technique Principal (CTP)	1.1. Appui technique aux institutions en charge de la lutte antimines au Sénégal (Commission Nationale et Centre de lutte antimines),  1.2. Suivi et appui à la réalisation de l'étude d'impact.  1.3. Soutien à l'installation du Centre de lutte antimines et à son fonctionnement (activités de coordination, régulation, planification et évaluation).	1. PNUD BCPR – USD 200,000

<p>2. Rapport d'étude sur l'ampleur de la contamination par mines dans la région de Casamance, ainsi que sur la localisation de cette contamination et son impact socio-économique.</p>	<p>2.1. Recrutement et formation des membres du personnel de l'étude</p> <p>2.2. Evaluation des zones affectées en Casamance et saisie de cette information dans le système de gestion de l'information de l'étude.</p> <p>2.3. Analyse de l'information recueillie durant l'étude.</p> <p>2.4. Définition des méthodes pour utiliser l'information pour la priorisation et la planification des opérations de lutttes antimines:</p> <p>2.5. Validation de l'étude par le processus de consultation et de restitution.</p>	<p>Canada – USD 298,387</p> <p>Sous contrat avec HIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- personnel international</li> <li>- personnel national</li> <li>- frais de déplacement</li> <li>- équipements.</li> </ul>
---	---	--

**SECTION III : PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL**

Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD SENEGAL Année : 2005 N° du projet : 3044621 / 00044203 Titre du projet : Soutien au programme de lutte antimines en Casamance														
Produits escomptés	Activités	Cadre temp.						Partenaire resp.	Budget prévisionnel					
		12 mois - Septembre 2005							Fonds	Donateur	Description	Montant		
		M 1-2	M 3-4	M 5-6	M 7-8	M 9-10	M 11-12		200,000	PNUD BCPR	71200	PERINT	200,000	
1. Expertise technique en lutte antimines mise en place	Soutien a la Commission Nationale	X	X	X	X	X	X	PNUD						
	Soutien au centre de lutte antimines	X	X	X	X	X	X	PNUD						
	Soutien a la Réalisation de l'étude d'impact	X	X	X				PNUD						
		6 mois - Septembre 2005							298,387	Canada				
		M 1	M 2	M 3	M 4	M 5	M 6							
2. Un rapport d'étude sur la contamination par mines et ERW en région de Casamance	Recrutement et formation des équipes	X						HIF			71200	PERINT	137,900	
	Phase test de l'étude		X					HIF			61200	PERLOC	45,050	
								HIF			71600	TRAV	15,285	
								HIF			72200	EQUIP	94,650	
								HIF			72200	EQUIP	9,100	
Mise en oeuvre de l'étude sur le terrain			X	X	X	X		HIF			74500	MISC	22,320	
								HIF			74100	MISC	10,500	
								HIF			74500	MISC	3,300	
Analyse et rapport final d'étude							X	HIF			74500	MISC	16,900	
								HIF			75100	SPCOST	19,995	
											<b>Total 1.</b>		<b>200,000</b>	
											<b>Total 2.</b>		<b>375,000</b>	
<b>GRAND TOTAL</b>													<b>575,000</b>	



**ANNEXE 1 :**

**TERMES DE REFERENCE DE**

**L'ETUDE D'URGENCE SUR L'IMPACT DES MINES EN CASAMANCE"**

**(EUIMC)**

**ANNEXE 2 :**

**TERMES DE REFERENCE DU**

**CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL (CTP)**